YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01 .69.49.76.21
N/Réf. : NDA/MR

ARRETE N° 98/156
Série A

OBJET : Arrêté portant abrogation de la délégation accordée à Monsieur Pascal PICH, Conseiller Municipal.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

VU l'arrêté n° 95-343 série B en date du 13 juillet 1995 accordant à Monsieur Pascal PICH, Conseiller Municipal, délégation auprès du Maire-Adjoint chargé des Sports, des Loisirs et de la Jeunesse,

A R R E T E

Article 1er : L'arrêté n° 95-343 série B du 13 juillet 1995 sera abrogé à compter du 1er octobre 1998.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- l'intéressé.

REÇU LE
01. OCT. 1998
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 21 septembre 1998.

MAIRIE D'YERRES

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

189